

# RÉSOLUTION 25R-13

Demander aux Nations unies de désigner le 23 février comme Journée internationale de l'éthique

**Soumis par :** Rotary club de Curitiba-Cidade Industrial, district 4370 (Brésil)

- 1     ATTENDU QUE les Nations unies ont déclaré le 9 décembre Journée internationale de lutte contre la corruption dans son calendrier, et
- 2
- 3     ATTENDU QUE l'éthique revêt une importance capitale pour démontrer et établir ce qui est bien et ce qui est mal dans le comportement des individus au sein de la société, et
- 4
- 5
- 6     ATTENDU QUE de tels codes déontologiques peuvent être appliqués aux systèmes législatif et judiciaire de notre société, et
- 7
- 8
- 9
- 10    ATTENDU QUE, comme l'a fait remarquer Gottfried Wilhelm Leibniz, les systèmes judiciaire et législatif de notre société doivent respecter trois préceptes éthiques, à savoir 1) Ne nuire à personne ; 2) Donner à chacun son dû et 3) Vivre de façon honorable, et
- 11
- 12
- 13    ATTENDU QU'il est essentiel que l'éthique soit entendue comme le remède le plus efficace contre la corruption
- 14
- 15
- 16    Le Rotary International invite son conseil d'administration
- 17    à demander aux Nations unies de désigner le 23 février comme Journée internationale de l'éthique dans son calendrier des journées, semaines et années internationales.
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22

(Fin du texte)

## EXPOSÉ DES MOTIFS

- 23    Cette résolution demande au conseil d'administration du R.I. de plaider auprès des Nations unies pour qu'elles établissent le 23 février comme Journée internationale de l'éthique.
- 24
- 25

## IMPACT FINANCIER

- 26    Cette résolution n'aura pas d'impact financier significatif pour le Rotary.
- 27    Demander aux Nations unies de désigner le 23 février comme Journée

- 1 internationale de l'éthique dans son calendrier des journées, semaines et années
- 2 internationales n'entraînerait aucun coût pour le Rotary.